

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/05/40

Date de convocation

7 mai 2026

L'an deux mil vingt six

le LUNDI 18 MAI 2026 à 18 Heures 30

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.

Date d'affichage

12 mai 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Etaient présents :

Monsieur Stéphane FOURNIER

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –
Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Thierry IMBERT –
Madame Sophie CAYET – Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –
Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET – Monsieur Arnaud LEBOEUF –
Madame Laëtitia NORMAND – Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE –
Madame Kelly OBERT – Monsieur Claude RICHARD – Monsieur Nicolas HALIPRET –
Madame Hanène NEBATI – Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :

Monsieur Jacques NOURTIER qui donne procuration à Mme Sophie CAYET

Monsieur Fouad AJARRAY qui donne procuration à M. Arnaud LEBOEUF

Madame Mélanie TROCME qui donne procuration à M. Arthur FOURNIER

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Thierry IMBERT

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition temporaire d'un terrain en nature de jardins maraichers par la Communauté Urbaine d'Arras

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de mise à disposition temporaire d'un terrain en nature de jardins maraichers appartenant à la Communauté Urbaine d'Arras ;

Considérant que la Communauté Urbaine d'Arras est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AC n°930, d'une superficie de 8 211 m², située lieudit « Le marais de Boves » à Saint-Nicolas-lez-Arras ;

Considérant que cette parcelle est destinée à être intégrée dans la politique de valorisation de la trame verte et bleue et de la vallée de la Scarpe ;

Considérant la volonté de la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras de développer et de maintenir une activité de jardins maraichers sur ce site, notamment via l'association Les Jardins de la Passerelle ;

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260518-20260540-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Considérant que la Communauté Urbaine d'Arras propose de mettre gratuitement ce terrain à disposition de la commune dans le cadre d'une convention ;

Considérant que cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, renouvelable tacitement, et à titre gratuit ;

Considérant que la commune assurera l'entretien, la gestion, la surveillance et la responsabilité du site ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un terrain en nature de jardins maraîchers appartenant à la Communauté Urbaine d'Arras au profit de la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras
- d'accepter la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AC n°930, d'une superficie de 8 211 m², située lieudit « Le marais de Boves »
- de préciser que cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an renouvelable tacitement, et qu'elle pourra être résiliée dans les conditions prévues par la convention
- de confier la gestion des jardins maraîchers à l'association Les Jardins de la Passerelle, dans le respect des dispositions de la convention
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas lez Arras,
Le 19 mai 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260518-20260540-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026